

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10/04/20

FACE A L'EPIDEME DE COVID-19, OPSAT S'ENGAGE AUX COTES DES ENTREPRISES ET DES SALARIES



Malgré la fermeture au public de ses centres depuis le 17/03/20, l'Organisme pour la Prévention et la Santé Au Travail reste mobilisé pour assurer ses missions de conseils aux entreprises comme aux salariés.

« En effet, pour faire face à cette pandémie, les besoins des entreprises sont très importants pour maintenir leur activité, même partiellement et ce quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité. » assure Pascal LE DEIST, Directeur Général d'OPSAT. *« Il nous faut répondre présents pour aider au mieux nos 14 000 entreprises adhérentes. »*

Pour ce faire, une **organisation spécifique** a été mise en œuvre et s'adapte au fil de l'évolution de la situation sanitaire et réglementaire :

- **Permanences Médicales** : médecins du travail et infirmiers assurent des permanences téléphoniques et des téléconsultations. Si besoin d'un examen clinique, la visite est organisée au centre avec un protocole particulier et des mesures de protection adéquates.
- **Accompagnement au Plan de Continuité d'Activité (PCA)** : une équipe d'ingénieurs en prévention répond aux questions des entreprises pour établir leur PCA et plus globalement définir les mesures de prévention à adopter. Un formulaire de demande directe est mis en ligne sur notre site internet, ainsi qu'une adresse mail dédiée : infocoronavirus@opsat.fr
- **Ecoute psychologique des salariés** : afin de pouvoir gérer les impacts psychologiques liés à l'épidémie ou au confinement, deux psychologues assurent une permanence téléphonique à destination des salariés des entreprises adhérentes.
Permanences : Lundi 9-12h – Mercredi 14-17h – Vendredi 9-12h
Pour les départements 25 et 90 : 06 79 46 91 57
Pour les départements 39 et 70 : 06 80 34 07 95
- **Aide et soutien des employeurs** : tout au long de cette période si difficile, le médecin du travail reste à l'écoute de l'employeur. Il peut par ailleurs l'orienter, au regard de la problématique qu'il rencontre vers d'autres professionnels ou dispositifs (APESA, Casques bleus...)

- **Permanences du Service Social** : une assistante sociale et une conseillère en emploi tiennent une permanence téléphonique permettant d'accompagner les salariés dans le cadre de leur maintien en emploi ou des suites de leur inaptitude.
- **Sur notre site internet, création et mise à disposition d'une page dédiée au COVID-19**, <https://www.opsat.fr/espace-adherents/covid19-votre-service-vous-accompagne/>, actualisée quotidiennement, comportant :
 - **Un guide employeur** comprenant un **modèle de PCA** et un **modèle de document unique** intégrant le risque de pandémie et les mesures de prévention à adopter
 - **Des affiches de prévention** permettant de sensibiliser le personnel aux mesures barrières, au lavage des mains, au port du masque de protection et aux différentes consignes à adopter (lors du nettoyage, au réfectoire, en cas de contamination)
 - **Les fiches conseils par métiers** élaborées par le Ministère du Travail
 - **Une liste de fournisseurs locaux en protection individuelle et produits désinfectants** pour aider les entreprises dans leur recherche en équipements et matériels



Affiches de prévention téléchargeables sur notre site internet

- Dès la mi-avril, pour renforcer encore notre accompagnement, nos équipes seront chargées de **contacter plus de 1300 entreprises, ciblées comme prioritaires de par leur activité et leurs risques d'exposition**. Il s'agit des boulangeries, des commerces alimentaires, des services funéraires, du transport de marchandises, des EHPAD, de l'aide à domicile et des structures d'hébergement médico-sociales. Nos équipes feront alors le point avec chacune d'entre elles sur leur situation et leurs besoins. A cette issue, l'action sera reconduite en ciblant d'autres secteurs d'activité, au regard également des évolutions en termes de reprise d'activité.

- Afin de pouvoir relayer l'ensemble des démarches et outils à disposition des entreprises et des salariés, OPSAT a également décidé de soutenir ses partenariats avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les Fédérations Professionnelles et les Cabinets d'Expertise Comptable. « **Il est indispensable de coordonner et de mutualiser nos actions avec ces acteurs de terrain, qui restent les interlocuteurs privilégiés des entreprises, notamment des PME (Petites et Moyennes Entreprises) et TPE (Très Petites Entreprises).** » souligne le Directeur Général du Service.
 - **Devant l'urgence des besoins en protections individuelles et produits désinfectants**, le Service de Santé au Travail a lancé un **appel aux dons** auprès de ses entreprises adhérentes et de ses partenaires. Grâce à la générosité de tous, il a pu entre autres collecter à ce jour plus de 7 000 masques, 3 000 gants, 600 combinaisons et près de 90 L de produits désinfectants. L'ensemble des dons est ensuite confié à la Préfecture de chaque département, pour une redistribution au plus juste des besoins du terrain (hôpitaux, EHPAD, aide à domicile, structures d'hébergement...).
- « **C'est toujours trop peu mais c'est essentiel pour nous de démontrer que face à la crise, l'entraide est une valeur qui nous lie à nos entreprises.** » confie Lucie Cudrey, Responsable Ingénierie de Projets, en charge de la collecte.
- Il est actuellement toujours possible de faire un don en s'inscrivant sur notre site internet, page COVID-19.
- Enfin, suite à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, **les Services de Santé au Travail Interentreprises, devront dorénavant participer à la réalisation de tests de dépistage au CoVid19 et prescrire des arrêts de travail pour les salariés contaminés ou suspectés.** Dans l'attente de parution de décrets précisant la mise en œuvre de ses nouvelles missions exceptionnelles, OPSAT se prépare donc activement à la réouverture de ses centres médicaux. « **Actuellement, nous déterminons les mesures de prévention et de protection indispensables pour préserver tant la santé des salariés reçus en visite médicale que celle de nos propres professionnels. Il faudra également que l'organisation retenue garantisse une qualité de service cohérente avec les besoins de nos entreprises adhérentes.** » conclut Pascal LE DEIST.



Pour plus de précisions ou d'informations :

Pascal LE DEIST – Directeur Général - 06.82.44.47.22

Lucie CUDREY – Responsable Ingénierie de Projets - 06.37.53.45.28

OPSAT Siège administratif
Allée Hugoniot - Zone Technoland/Brognaud
BP 12106 - 25462 ETUPES CEDEX
T: 03 60 82 00 00 | F: 03 81 31 80 34

OPSAT Siège social
5A, rue Bougauld
BP 59 - 39107 DOLE CEDEX
T: 03 60 82 00 00 | F: 03 84 79 29 90

WWW.OPSAT.FR
contact@opsat.fr

RESEAU **présanse**
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



Les Services de Santé au Travail sont des structures de prévention et de santé au travail qui ont pour mission exclusive **d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail**. A cette fin, ils :

- **Conduisent les actions de santé au travail**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel,
- **Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants** sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail,
- **Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs** en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celles des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge,
- **Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.**

Ces missions sont assurées par des **équipes pluridisciplinaires** composées de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail, d'assistante technique de santé au travail, de techniciens/ ingénieurs de prévention, d'assistante d'équipes pluridisciplinaires et d'un service social.

En Franche Comté, OPSAT suit 14 000 entreprises, tous secteurs confondus sauf BTP et agricole, soit près de 162 500 salariés.